

Charte du Juvignac Handball Club:



En me licenciant au JHBC, j'agis pour les valeurs du handball, mais j'adhère aussi aux valeurs d'une association sportive et prend part à la vie d'un club.

En tant que joueur:

<u>Article 1:</u> Je salue mes entraîneurs à chaque début et fin d'entraînement. Je suis également présent régulièrement aux entraînements et compétitions, en tenue de sport adéquate et aux horaires indiqués. Je respecte les consignes données par mes coachs et par les responsables du club.

Article 2: En compétition, je respecte les règles du jeu, je conserve mon sang froid et la maîtrise de mes gestes. Je démontre un esprit d'équipe par une collaboration franche avec l'ensemble du collectif et j'accepte les erreurs de mes coéquipiers.ières. J'accepte les décisions de l'arbitre, sans jamais remettre en doute son intégrité. À l'issu d'un match, je reste modeste dans la victoire et je sais perdre dans la dignité.

Article 3 : Enfin, je m'engage à ne pas user de substances dopantes, drogues ou boissons alcoolisées.

En tant que parent de joueur(euse) :

<u>Article 1:</u> Je salue les entraîneurs à chaque début et/ou fin d'entraînement, et les préviens avant chaque entraînement/match de l'absence de mon enfant.

Article 2 : Je prévois le transport de mon enfant et éventuellement celui de l'entraîneur lors des matchs à l'extérieur.

<u>Article 3 :</u> Je reste spectateur durant les matchs et les entraînements : cela permettra à l'encadrement technique d'être plus efficace dans la mesure où leur enfant ne sera pas submergé de consignes ou d'interventions qui ne correspondent peut - être pas à celles de l'entraîneur. De ce fait, je reconnais que l'entraîneur est le seul habilité à diriger l'équipe.

Article 4 : J'apprends à mon enfant à jouer pour le plaisir, à être humble dans la victoire et digne dans la défaite

Ensemble:

<u>Article 1:</u> Nous agissons avec respect et courtoisie envers les entraîneurs, les officiels, les coéquipiers (-ières), les adversaires, les dirigeants du club et nous respectons leurs décisions.

<u>Article 2</u>: Nous prenons soin du matériel qui nous est confié, en laissant propre le banc de touche, les vestiaires et les gradins.

<u>Article 3:</u> Nous nous engageons à participer à la vie de l'association, en versant une caution qui sera remboursable si nous prenons en charge des missions d'encadrement ou d'organisation au service du club. Si une équipe jeune n'a pas 2 parents dirigeants, le club n'engagera pas cette équipe en compétition.

<u>Article 4 :</u> Nous nous engageons à nous soumettre aux éventuelles sanctions prises par les instances fédérales, ainsi qu'à réparer le préjudice moral ou financier qui en découlerait pour le club. Nous nous engageons également à nous soumettre aux éventuelles sanctions internes prises par la Commission de Discipline du club, en cas de manquement grave et/ou répété aux règles fixées ci-dessus. Si un joueur est sanctionné par une amende, celui-ci est tenu de la prendre à sa charge.

Signature du joueur.se (et parents)

Signature du Président